

DEPARTEMENT des COTES D'ARMOR  
 Arrondissement de DINAN  
 Canton de DINAN-OUEST  
 Commune de QUEVERT

## PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL DU 14 AVRIL 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le quatorze avril à vingt heures zéro minute, le conseil municipal de la Commune de QUÉVERT étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Philippe LANDURE, Maire de QUÉVERT.

**Nombre de membres en exercice : 27**

**Nombre de membres présents : 25**

**Nombre de suffrages exprimés : 27**

**Date de convocation : 07/04/2021**

**Date de publication : 19/04/2021**

PRÉSENTS : Mmes et MM Philippe LANDURÉ, Catherine DENIEL, Michel ROLLAND, Francis ADNOT, Olivier FOUCRAS, Mélanie RIO, Marie-Laure MICHEL, Joseph BRAULT, Yannick LUCAS, Didier LESAICHERRE, Nathalie BONNOUVRIER, Christophe LECLERC, Valérie BRUGALAY, Arnaud AUBAULT, Maryam ABOU-MERHI, Mélanie DEQUÉ, Julien CHAILLOU, Dimitri GÉA, Clément ROUSSEAUX, Brigitte JUGUE-FOURNET, Jean-Luc ALLORY, Anne CHARRÉ, Jean-Yves ANGER, Sylvie MEUNIER, Antoine DEGUEN

ABSENTES EXCUSÉES : Sylvie LESNÉ (pouvoir à Francis ADNOT), Françoise LÉOST-TRÉMEL (pouvoir à Catherine DENIEL)

ABSENT :

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Antoine DEGUEN

Ouverture de la séance à 20h05.

Approbation du PV de la séance du 17 mars 2021 à l'**UNANIMITÉ**.

### AFFAIRE N°1 : MODIFICATION DE LA COMPOSITION DES COMMISSIONS MUNICIPALES

Rapporteur : Philippe LANDURÉ

Le conseil municipal peut former des commissions, qui ont un rôle consultatif. Leur mission est d'étudier des questions qui seront par la suite soumises en conseil municipal, d'émettre des propositions sur des dossiers en cours ou de donner des avis sur des affaires relevant de leur compétence.

Leur composition doit respecter le principe de la représentation proportionnelle au plus fort reste pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale.

L'élection de Mme Mélanie DEQUÉ en tant que 7<sup>e</sup> adjointe au Maire, ainsi que la prise de fonctions de M. Clément ROUSSEAUX en tant que conseiller municipal demande une modification de la composition des commissions municipales telle que définie par délibération n°2020.032 du 2 juin 2020.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2121-22,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

**A L'UNANIMITE**

**DESIGNE** les membres des commissions permanentes dans les conditions désignées ci-dessus, dans les domaines suivants :

## Pôle cohésion sociale

### **1) Commission solidarités et action sociale**

Mise en place des plans d'urgence ; actions sociales (dont lien avec l'EHPAD), repas des aînés ; lien avec les associations caritatives, projet intergénérationnel sur le site des Charrières ; gestion du parc locatif communal

#### **1. Vice-Présidente : Catherine DENIEL**

2. Valérie BRUGALAY
3. Brigitte JUGUE-FOURNET
4. Christophe LECLERC
5. Françoise LÉOST-TRÉMEL
6. Didier LESAICHERRE
7. Sylvie LESNÉ

### **2) Commission jeunesse et animation sportive**

Mise en place du pôle enfance-jeunesse ; fonctionnement du groupe scolaire ; relations avec les associations du monde de la jeunesse, des sports (compétition et loisirs), des associations de loisirs et d'animation communale ; utilisation des équipements sportifs, dont le complexe sportif du Courtil (élaboration des calendriers, des plannings et du règlement intérieur en lien avec les partenaires concernés) ; suivi des locations des salles communales.

#### **1. Vice-Présidente : Sylvie LESNÉ**

2. Mélanie DEQUÉ (référente pour l'animation sportive)
3. Maryam ABOU-MERHI
4. Catherine DENIEL
5. Christophe LECLERC
6. Yannick LUCAS
7. Sylvie MEUNIER

## Pôle transition écologique

### **3) Commission mobilités – réseaux – espaces verts**

Adaptation de la voirie à l'ensemble des usagers ; signalétique ; gestion différenciée des espaces verts ; entretien et salubrité dans le domaine public ; eaux et assainissement ; déploiement de la fibre optique ; diagnostic et proposition sur les économies d'énergie sur l'éclairage public ; suivi des réseaux de gaz etc.

#### **1. Vice-Président : Michel ROLLAND**

2. Dimitri GÉA (référent pour le déploiement de la fibre optique et l'éclairage public)
3. Jean-Luc ALLORY
4. Joseph BRAULT
5. Antoine DEGUEN
6. Olivier FOUCRAS
7. Yannick LUCAS
8. Clément ROUSSEAUX

### **4) Commission bâtiments et transition énergétique**

Suivi des chantiers des bâtiments ; étanchéité et isolation du groupe scolaire ; diagnostic énergétique des bâtiments ; entretien des locaux, de leur sécurité, de leur accessibilité ; préservation de la qualité de l'air etc.

#### **1. Vice-Président : Olivier FOUCRAS**

2. Jean-Luc ALLORY
3. Arnaud AUBAULT
4. Julien CHAILLOU

5. Antoine DEGUEN
6. Yannick LUCAS
7. Mélanie RIO
8. Michel ROLLAND

#### Pôle coopération

##### **5) Commission finances – marchés publics (sous le seuil de la commission d'appel d'offres)**

Suivi et préparation du budget, plan pluriannuel d'investissement, étude des marchés. Au-delà du seuil légal, ce sera la commission d'appel d'offres qui officiera.

##### **1. Vice-Président : Francis ADNOT**

2. Maryam ABOU-MERHI
3. Jean-Yves ANGER
4. Dimitri GÉA
5. Françoise LÉOST-TRÉMEL
6. Marie-Laure MICHEL
7. Michel ROLLAND

##### **6) Commission urbanisme**

Suivi des dossiers d'orientation d'aménagement et de programmation (quartier du Bois butte, Falidor, les Diligences) et des acquisitions foncières et immobilières dans le cadre du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal ; veille sur les espaces agricoles.

##### **1. Vice-Président : Francis ADNOT**

2. Arnaud AUBAULT
3. Nathalie BONNOUVRIER
4. Anne CHARRÉ
5. Catherine DENIEL
6. Dimitri GÉA
7. Mélanie RIO

##### **7) Commission administration et communication numériques**

Accompagner la modernisation des services (accès à l'information en mairie et par voie d'affichage, archivage, actualisation du site Internet et des réseaux sociaux, lien avec les données publiques, open data, règlement de la publicité, enseignes) ; communication : suivi du numéro spécial et des communications exceptionnelles

##### **1. Vice-Présidente : Mélanie RIO**

2. Maryam ABOU-MERHI
3. Francis ADNOT
4. Jean-Yves ANGER
5. Julien CHAILLOU
6. Olivier FOUCRAS
7. Clément ROUSSEAUX

#### Pôle implication

##### **8) Commission communication et initiatives citoyennes**

Concertation et information des habitants pour la réalisation des projets ; implication dans le domaine de la transition écologique (valorisation des chemins de randonnée et, à terme, du Vallon sauvage, journée citoyenne, charte de la végétalisation, lutte contre les espèces invasives, continuités écologiques etc.) ; comité de rédaction de l'Echo vers Toi

##### **1. Vice-Présidente : Mélanie DEQUÉ**

2. Marie-Laure MICHEL (référente pour l'Echo vers Toi)
3. Arnaud AUBAULT

4. Nathalie BONNOUVRIER
5. Joseph BRAULT
6. Antoine DEGUEN
7. Brigitte JUGUE-FOURNET
8. Didier LESAICHERRE

**9) Commission animation culturelle**

Lien avec les associations à vocation artistique ; lien avec la bibliothèque (mise en réseau, animations, expositions), la chapelle Sainte-Anne (expositions, concerts), la chapelle de la Lande, le Courtil des senteurs (Jazz en place, Rencart sous les remparts etc.) ; recherche de synergies avec Dinan Agglomération (ludothèque, Le Kiosque, Le Labo etc.) et les communes limitrophes (initier un circuit des chapelles) ; valorisation touristique.

**1. Vice-Présidente : Marie-Laure MICHEL**

2. Nathalie BONNOUVRIER
3. Valérie BRUGALAY
4. Mélanie DEQUÉ
5. Françoise LÉOST-TRÉMEL
6. Sylvie MEUNIER

**PRECISE** que le Maire est Président de droit de toutes les commissions municipales.

**PRECISE** que la durée du mandat des membres des commissions est la même que celle du mandat du conseil municipal.

**AFFAIRE N° 2 : TRAVAUX DE RÉHABILITATION ET D'EXTENSION DE LA SALLE OMNISPORT : EXONÉRATION DES PÉNALITÉS APPLICABLES AUX ENTREPRISES**

Rapporteur : Francis ADNOT

M. le Maire indique que M. le Préfet a organisé une visite du complexe sportif mardi 13 avril, en comité très restreint compte tenu du contexte sanitaire. Il ne s'agit bien entendu pas d'une inauguration, qui aura lieu dès que les conditions le permettront.

M. Francis ADNOT présente le bilan financier de l'opération, en dépenses comme en recettes. L'autofinancement s'élève à 1 million d'euros, l'emprunt contracté à 1.2 millions d'euros et le montant total des subventions perçues à près d'1 million d'euros. La commune a eu la chance de bénéficier de nombreuses subventions, grâce à un effort global de l'ancienne et de la nouvelle équipe municipale. La Région a alloué une subvention de 255 000 €, le Département de 49 674 € et l'Etat a contribué à hauteur de 650 000 €. La commune devrait également bénéficier de 39 000 € au titre des certificats d'économie d'énergie.

Concernant le point inscrit à l'ordre du jour, il précise que la position présentée a été travaillée en bureau municipal avant de connaître la position de l'Etat, qui préconise à ce jour l'exonération des pénalités pour soutenir les entreprises dans le contexte économique que nous connaissons.

Le Conseil municipal, par délibération du 27 mars 2019, a attribué les marchés de travaux de 15 lots pour la réhabilitation et l'extension de la salle omnisport.

La réception des travaux a eu lieu le 27 novembre 2020.

Le Cahier des Clauses Administratives particulières (CCAP) prévoit, dans son article 4, « Délais d'exécution – Pénalités » une application de pénalités :

- de 75 € TTC par absence aux réunions de chantier
- de 55 € TTC par jour de retard dans l'exécution des travaux, du 1<sup>er</sup> au 7<sup>e</sup> jour, puis 100 € TTC à partir du 8<sup>e</sup> jour de retard
- de 55 € TTC par jour de retard de remise des documents

Les entreprises titulaires concernées sont les suivantes :

Nom de l'entreprise titulaire du marché	Montant des pénalités applicables
Lot 1 VRD et Aménagements extérieurs : SETAP	75.00 €
Lot 2 Démolition – Gros œuvre : SARC	375.00 €
Lot 5 Couverture – Bardage : PCB	3 510.00 €
Lot 6 Etanchéité : DENIEL	75.00 €
Lots 7 et 9 menuiseries extérieures et intérieures : RENAULT	225.00 €
Lot 8 Doublages – Cloisons – plafonds : IBC	650.00 €
Lot 11 peinture – Nettoyage : PIEDVACHE	315.00 €
Lot 12 Sols sportifs : STTS	75.00 €
Lot 13 matériels sportifs : NOUANSPORTS	13 255.00 €
Lot 14 plomberie – Chauffage – ventilation – Sanitaires : CSA	150.00 €
Lot 15 Electricité : JPF INDUSTRIES	150.00 €

Toutefois, afin de ne pas mettre en difficulté les entreprises titulaires du marché et compte tenu des conditions particulières dans lesquelles les travaux ont été exécutés, il est proposé une exonération totale des pénalités applicables.

Mme JUGUE-FOURNET demande, pour les 2 entreprises qui ont un montant de pénalités conséquent, si cela représente une proportion importante du marché. Elle souhaiterait en connaître les raisons, et savoir si elles sont vraiment dues au contexte sanitaire. Elle demande enfin si toutes les réserves ont été levées.

M. ADNOT répond que concernant l'entreprise PCB, le retard est dû à des problèmes médicaux rencontrés il y a quelques mois par le chef d'entreprise. Concernant l'entreprise NOUANSPORTS, le montant des pénalités est dû d'abord à un retard de fabrication en usine, lié au Covid-19, et donc à un retard de livraison. Par ailleurs, une fois la livraison effectuée, le matériel s'est révélé non conforme aux attentes. Le rink a donc été repris à 2 reprises, pour une modification des panneaux puis des mains courantes. Toutes les demandes de la collectivité ont finalement été respectées, et le matériel est à ce jour conforme.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

**A L'UNANIMITE**

**PROCEDE** à une exonération totale des pénalités des entreprises titulaires du marché.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout acte se rapportant à cette délibération.

M. le Maire souligne le travail au long cours qui a été effectué, et tient à remercier particulièrement M. Jean-Luc ALLORY qui a porté ce projet sur le mandat précédent.

**AFFAIRE N° 3 : AVIS SUR LA MISE A JOUR DU PLAN DÉPARTEMENTAL DES ITINÉRAIRES DE PROMENADE ET DE RANDONNÉE (PDIPR)**

Rapporteur : Mélanie DEQUÉ

Le Président du Conseil départemental demande au conseil municipal d'émettre son avis sur la **mise à jour du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR)** et de délibérer sur l'inscription à ce plan des chemins concernés.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;  
 VU l'article L 361-1 du Code de l'environnement relatif au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée ;  
 VU la proposition d'inscription d'itinéraires de randonnée au PDIPR par le Département.

M. le Maire précise que cette délibération est sollicitée par le Département qui a souhaité engager une mise à jour du PDIPR et demande dans ce cadre à toutes les communes de délibérer à nouveau, y-compris sur les itinéraires qui étaient déjà inscrits auparavant au PDIPR.

Mme JUGUE-FOURNET demande combien de temps une convention de passage est valable. Il est précisé que ces conventions sont reconduites par tacite reconduction.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

**A L'UNANIMITE**

**EMET UN AVIS FAVORABLE** sur l'inscription au PDIPR de l'itinéraire de randonnée figurant au plan annexé : de l'Argentel à l'Etra (variante), d'une longueur de 8.36 km

**APPROUVE** l'inscription au PDIPR des chemins concernés et tout particulièrement des chemins ruraux de la commune figurant au plan annexé, et y **AUTORISE** le passage du public.

**S'ENGAGE** à :

- Garantir le passage du public sur lesdits chemins ruraux
- Ne pas aliéner les chemins ruraux inscrits au PDIPR
- Proposer un itinéraire de substitution en cas d'interruption de la continuité d'un parcours de randonnée
- Informer le Conseil départemental de toute modification concernant les itinéraires inscrits.

**AUTORISE** Monsieur le Maire, en tant que de besoin, à signer toutes les conventions ou tous les documents inhérents à cette procédure d'inscription.

**AFFAIRE N° 4 : NON REMBOURSEMENT DE LA CAUTION AUX ANCIENS LOCATAIRES DU LOGEMENT SIS 4 PLACE DE L'EGLISE**

Rapporteur : Catherine DENIEL

Les locataires du logement communal situé 4, place de l'église ont quitté le logement le 1<sup>er</sup> novembre 2020. De très nombreuses dégradations ont été constatées lors de l'état des lieux de sortie. D'importants frais ont dû être engagés pour la remise en état du logement, à savoir :

Travaux	Observations	Total TTC
Peinture	Remise en peinture complet du logement	850.44 €
Menuiserie	Remplacement de la serrure porte d'entrée et la serrure porte de garage	258.12 €
Quincaillerie	Boîte aux lettres et cylindre porte d'entrée	82.31 €
Electricité	Remplacement ampoules, détecteurs incendie et prises	264.77 €
Plomberie	Remplacement du meuble de cuisine et du WC	390.67 €
Temps agents	15 jours	2625.00 €
<b>TOTAL</b>		<b>4 471.31 €</b>

Compte tenu de ces éléments, il est proposé de ne pas restituer la caution d'un montant de 430.84 €.

Mme DENIEL ajoute que les locataires ont occupé le logement du 1<sup>er</sup> juin 2019 au 31 octobre 2020. Compte tenu des montants engagés pour les travaux, il semble aller de soi de garder la caution. Il aurait pu être proposé de facturer les travaux. Toutefois, l'ancienne locataire n'a plus de nouvelles de son ex-



conjoint, est en train de se reconstruire et a fait une demande de logement social. Il restait un loyer impayé qui vient d'être réglé. Aussi, il est proposé de ne pas facturer le montant des travaux comme signe d'encouragement.

Le logement est de nouveau prêt à accueillir de nouveaux locataires. Il a été décidé de requalifier le logement en T3.

M. LESAICHERRE demande le classement en DPE. M. FOUCRAS répond que le Diagnostic de Performance Energétique vient d'être réalisé. Il classe le logement en catégorie E, ce qui signifie que si l'habitation était laissée en location dans les années à venir, des travaux seraient certainement à réaliser pour améliorer ses performances énergétiques.

M. DEGUEN demande s'il n'était pas question d'utiliser ce bâtiment dans un projet de redynamisation du centre-bourg. M. le Maire répond que cette réflexion sera effectivement engagée dans les mois à venir. Il rappelle que le bail qui sera signé sera un bail de 3 ans.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

**A L'UNANIMITE**

**AUTORISE** Monsieur le Maire à ne pas restituer la caution, en conformité avec le bail.

### **AFFAIRE N° 5 : LIGNES DIRECTRICES DE GESTION DES RESSOURCES HUMAINES**

Rapporteur : Philippe LANDURÉ

*Voir document joint en annexe à la note de synthèse*

Vu la loi n°2019-828 du 6 août 2019 dite de transformation de la fonction publique territoriale,  
Vu le décret d'application n°2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif à l'obligation pour toutes les collectivités territoriales de définir des Lignes Directrices de Gestion des ressources humaines à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021,

Vu l'avis du Comité technique dans sa séance du 7 avril 2021,

Considérant que les Lignes Directrices de Gestion des ressources humaines sont révisables,

Mme JUGUE-FOURNET demande sur quelle durée est valable ce document. M. le Maire répond que ce document est valable pour une durée de 6 ans, mais devra être révisé à mi-mandat.

M. AUBAULT demande s'il est prévu de mettre en place des systèmes de parrainage ou de tutorat dans le cadre des départs en retraite à venir. M. le Maire répond qu'il est envisageable de prévoir des périodes de tuilage sur des temps significatifs.

Le Conseil municipal,

**PREND ACTE** des Lignes Directrices de Gestion des Ressources Humaines, arrêtées au 1<sup>er</sup> janvier 2021 pour une durée de 6 ans.

### **AFFAIRE N° 6 : DÉTERMINATION DES TAUX DE PROMOTION POUR LES AVANCEMENTS DE GRADE**

Rapporteur : Philippe LANDURÉ

Conformément au 2<sup>e</sup> alinéa de l'article 49 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, il appartient à chaque assemblée délibérante de fixer, après avis du comité technique, le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents « promouvables », c'est-à-dire remplissant les conditions pour être nommés au grade considéré, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à ce grade.

La loi ne prévoit pas de ratio plancher ou plafond (de 0 à 100%).

La délibération doit fixer ce taux pour chaque grade accessible par la voie de l'avancement de grade.

Mme ABOU-MERHI explique être gênée par le taux présenté à 70%. Elle indique que ce n'est pas parce qu'on présente un taux à 100% que tous les agents doivent être effectivement nommés. Elle précise que précédemment, les taux de promotion ont toujours été votés à 100%.

M. le Maire répond qu'il fait le choix de la transparence. En effet, un ratio de 70% est présenté pour le grade d'Adjoint technique principal de 2<sup>e</sup> classe. Mais il s'engage à ce que 70% des agents concernés soient effectivement nommés (soit 5 agents). Auparavant, un ratio à 100% était voté, mais ce n'était pas toujours suivi d'effet.

A la demande de Mme ABOU-MERHI, il précise que le comité technique a émis un avis défavorable à la proposition de ratio à 70%. Les ratios promus-promouvables ont toutefois vocation à tendre vers du 100% dès l'année prochaine.

Vu l'avis du Comité technique dans sa séance du 7 avril 2021,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

**Par 26 voix POUR**

**1 voix CONTRE** (Maryam ABOU-MERHI)

**FIXE** pour l'année 2021 les taux pour la procédure d'avancement de grade dans la collectivité de la manière suivante :

Grade d'origine	Grade d'avancement	Ratio « promus-promouvables » (%)
Adjoint technique principal de 2 <sup>e</sup> classe	Adjoint technique principal de 1 <sup>e</sup> classe	70 %
Agent de maîtrise	Agent de maîtrise principal	100 %
ATSEM principal de 2 <sup>e</sup> classe	ATSEM principal de 1 <sup>e</sup> classe	100 %
Adjoint d'animation principal de 2 <sup>e</sup> classe	Adjoint d'animation principal de 1 <sup>e</sup> classe	100 %
Assistant principal de conservation de 2 <sup>e</sup> classe	Assistant principal de conservation de 1 <sup>e</sup> classe	100 %

#### **AFFAIRE N° 7 : MODIFICATION ET MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Rapporteur : Philippe LANDURÉ

Considérant les avancements de grade auxquels peuvent prétendre plusieurs agents de la collectivité,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

**A L'UNANIMITE**

**ACCEPTTE**, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2021 :

- la création de 5 emplois d'Adjoint technique principal de 1<sup>e</sup> classe
- la création de 2 emplois d'ATSEM principal de 1<sup>e</sup> classe
- la création d'1 emploi d'Adjoint d'animation principal de 1<sup>e</sup> classe
- la création d'1 emploi d'Agent de maîtrise principal
- la suppression de 5 emplois d'Adjoint technique principal de 2<sup>e</sup> classe
- la suppression de 2 emplois d'ATSEM principal de 2<sup>e</sup> classe
- la suppression d'1 emploi d'Adjoint d'animation principal de 2<sup>e</sup> classe
- la suppression d'1 emploi d'Agent de maîtrise

**ADOPTÉ** le tableau des effectifs mis à jour à compter du 1<sup>er</sup> mai 2021 suivant :



**Agents titulaires :**

Grade ou emploi	Catégorie	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Temps Complet	Temps Non Complet	Total temps de travail
Directeur général des services	A	1	1	1		1
<b>Filière Administrative</b>						
Rédacteur principal de 2 <sup>ème</sup> classe	B	1	1	1		1
Rédacteur	B	1	1	1		1
Adjoint administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe	C	2	2	2		2
Adjoint administratif	C	1	1		1	0.80
<b>Filière Technique</b>						
Ingénieur principal	A	1	1	1		1
Technicien principal 2 <sup>ème</sup> cl	B	1	0			
Agent de maîtrise principal	C	2	2	2		2
Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	C	9	9	8	1	8.90
Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	C	4	4	4	0	4
Adjoint technique	C	3	3	3		3
<b>Filière médico-sociale</b>						
ATSEM principal de 1 <sup>e</sup> classe	C	2	2	2		2
<b>Filière Culturelle</b>						
Assistant de conservation principal de 2 <sup>ème</sup> classe	B	1	1	1		1
<b>Filière Animation</b>						
Adjoint d'animation principal de 1 <sup>e</sup> classe	C	1	1		1	0.80
Adjoint d'animation principal de 2 <sup>e</sup> classe	C	1	0			
Adjoint d'animation	C	1	1	1		1
<b>TOTAL</b>		<b>32</b>	<b>30</b>	<b>27</b>	<b>3</b>	<b>29.50</b>

**Agents non titulaires au 1<sup>er</sup> mai 2021 (effectifs pourvus)**

Emploi ou grade	Motif du contrat	catégorie	Temps Complet	Temps Non Complet	Total temps travail en ETP
<b>Pôle enfance-jeunesse</b>					
Responsable enfance-jeunesse	Contrat de projet	B	1		1
Direction ALSH	Contrat de projet	C	1		1
Adjoint d'animation	Contrat PEC	C	2	1	2.80
<b>Services techniques</b>					
Adjoint technique	Accroissement temporaire	C	2		2
Adjoint technique	Contrat PEC	C	1		1
Adjoint technique	Apprenti	C	1		1
<b>Service de restauration scolaire et d'entretien des locaux</b>					
Adjoint technique.	Contrat PEC	C	1		1
<b>TOTAL</b>	<i>10 agents</i>		9	1	<b>9.80</b>

**Total Agents titulaires et non titulaires au 1<sup>er</sup> mai 2021**

Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Temps Complet	Temps Non Complet	Total temps de travail en ETP
42	40	36	4	<b>39.30</b>

Questions diverses :

- Hôpital : report des agoras
- Elections départementales et régionales programmées les 20 et 27 juin 2021
- Arrivée de l'Echo vers toi de printemps. Il sera distribué accompagné de 2 documents :
  - des informations pratiques sur le Covid-19, la vaccination et l'action du CCAS pour l'aide à la mobilité
  - un document de présentation de l'application « panneau pocket », nouvel outil de communication mis en place
- Exposition sur Brassens à la bibliothèque municipale, du 9 au 23 avril 2021

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h25.

Le Secrétaire de séance,

Antoine DEGUEN

